

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 14
Qui ont pris part à la DCM : 15
Date de la convocation :
Le 19 février 2026

dcm - N° 05 / 260223

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 004-210402442-20260223-DCM_05_260223-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 23 février 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 23 février, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (14) : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Monique ROUX, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

ABSENTS (5) : VANCAUWENBERGHE Anne (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Frédéric ESCUYER, Anne PIOLI, Catherine BALP.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BOURRIEL.

- **OBJET :** « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » : demande d'aide financière auprès de la FNCCR pour l'accompagnement BDM

L'appel à projet « Démarches Bâtiments Durables » du programme CEE ACTEE+, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), vise à améliorer la qualité environnementale des projets des collectivités. Dans le cadre de l'opération « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire », les dépenses d'adhésion au référentiel « Bâtiment Durable Méditerranéen » et d'accompagnement dans cette démarche peuvent être financées par cet appel à projet. Le plan de financement serait le suivant :

| Dépenses | Coût HT | |
|---|--------------------|---------|
| Utilisation référentiel BDM | 4 639,00 € | |
| Dépenses d'accompagnement | 28 100,00 € | |
| Montant total des dépenses éligibles | 32 739,00 € | |
| Financement CEE ACTEE+ (FNCCR) | 20 080,00 € | 61,33 % |
| Autofinancement | 12 659,00 € | 38,66 % |

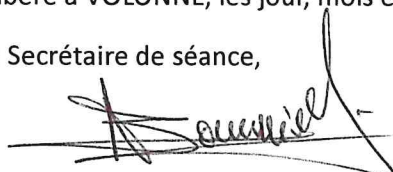
Il est proposé de valider le plan de financement présenté, d'autoriser à solliciter l'aide financière auprès de la FNCCR et à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (15 voix POUR) :

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ;
- **Autorise** Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter l'aide financière auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) ;
- **Autorise** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,




Le Maire,

Sandrine COSSERAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.